



HAL
open science

Les nomades sont-ils responsables du déboisement en Iran ?

Jean-Pierre Digard

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Digard. Les nomades sont-ils responsables du déboisement en Iran ?. *Ethnozootechnie*, 2016, 100, pp.73-81. halshs-03764959

HAL Id: halshs-03764959

<https://shs.hal.science/halshs-03764959>

Submitted on 30 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paru dans : O. FANICA (dir.), « Les animaux domestiques dans la forêt : aspects historiques et actuels » (journée du 26 mai 2016, AAF), *Ethnozootechnie*, n° 100, 2016, p. 73-81.

LES NOMADES SONT-ILS RESPONSABLES DU DÉBOISEMENT EN IRAN ?

Jean-Pierre DIGARD¹

À la mémoire de Xavier de Planhol (1926-2016)

Résumé : Pour justifier leurs politiques de sédentarisation, les gouvernements successifs de l'Iran ont régulièrement invoqué les dégâts causés à la végétation, en particulier aux forêts, par les troupeaux des nomades. Un examen plus attentif des forêts concernées, des modalités particulières du nomadisme en Iran et des étapes historiques du déboisement du pays, surtout marqué à partir du XVII^e siècle, montre que celui-ci résulte moins de la pratique du nomadisme lui-même que des prélèvements effectués pour répondre aux besoins croissants des villes en bois d'œuvre et en charbon de bois, ainsi que du surpâturage causé par des sédentarisations maladroites.

Mots clés : déboisement, forêt, Iran, nomadisme, tribu, sédentarisation, surpâturage

Depuis le début du XX^e siècle, les gouvernements successifs de l'Iran ont constamment cherché à limiter voire à interdire les déplacements et/ou l'activité pastorale des tribus nomades. Les motifs invoqués pour justifier cette politique sont tantôt sécuritaires, les tribus étant réputées fautrices de troubles, tantôt écologiques, l'élevage nomade étant accusé de détruire le tapis végétal, en particulier forestier. Qu'en est-il exactement ?

Quelles forêts ?

Le boisement de l'Iran concerne environ 10 % des 1 648 195 km² de la superficie totale du pays, soit près de 165 000 km², avec des différences considérables entre les quelque 2 % de forêts « vraies » et les 8 % de forêts très dégradées, de steppe arbustive, voire d'anciennes forêts – on estime en effet qu'au début du XX^e siècle, les forêts couvraient en Iran une superficie comprise entre 150 000 (EHLERS, 2001 : 87) et 190 000 km² (FLOOR, 2003 : 623)².

Les forêts d'Iran relèvent de l'un ou l'autre des quatre types suivants (BOBEK 1951 ; MIRHAYDARI, 1953 ; PABOT, 1967 ; DJAVANSHIR, 1976 ; EHLERS, 2001) :

- type I (voir carte ci-dessous) : forêt humide, dense, de type hyrcanien et caspien, s'étendant continûment entre 20 m et 2000 m d'altitude sur le versant nord, chaud et très

¹ CNRS et Académie d'Agriculture de France, 29 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94220 Charenton-le-Pont, jpdigard@gmail.com

² Ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur car les estimations varient selon les sources (cf. PAPOLI-YAZDI, 2015 : 129).

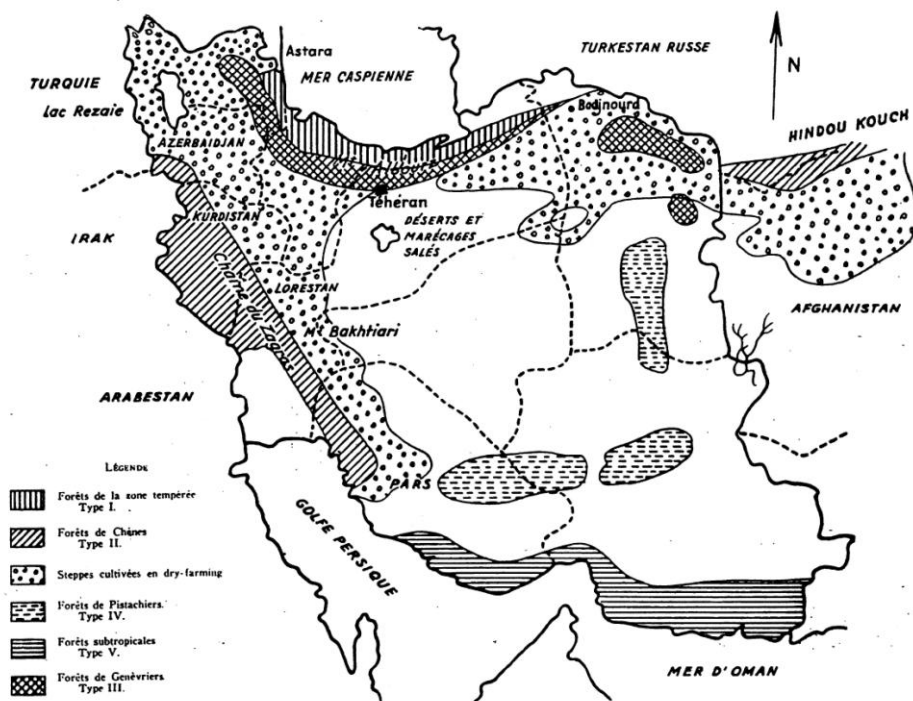
arrosé (pluviosité supérieure à 1000 mm/an), de la chaîne de l'Alborz longeant la côte de la mer Caspienne (EMBERGER & SABETI, 1962 ; KLEIN, 1994) ;

- type II : forêt ouverte, à chênes dominants, couvrant quelque 113 000 km², entre 1000 et 2000 m d'altitude, sur le versant ouest de la chaîne du Zâgros orientée nord-ouest-sud-est, le long de la frontière irano-irakienne, depuis le Kurdistan jusqu'au Fârs, au climat continental, avec une pluviosité comprise entre 200 et 500 mm/an et de forts écarts de température entre été (+35-40°) et hiver (-15°)(DJAVANSHIR, 1971 ; YAVARI, 1993, 1996) ;

- types III et IV : forêts à genévriers ou pistachiers dominants, localisées sur le versant sud de l'Alborz et ponctuellement sur les marges est et sud, très arides, du haut plateau central ;

- type V : forêt subtropicale de type xérique, à végétation plus ou moins halophile, clairsemée le long de la côte du golfe Persique, avec quelques îlots de mangrove.

En réalité, seuls les types I et II justifient l'emploi du terme « forêt », les autres types relevant plutôt de la steppe arbustive (angl. « brushwood »)(EHLERS, 2001 : 88-89).



Carte (schématique³) des types de forêts en Iran (MIRHAYDARI, 1953 : 117)

³ Pour des cartes plus précises (mais pas toujours plus lisibles...), voir notamment le site de la FAO ou la base « Irancarto » sur le site de l'UMR 7528/« Mondes iranien et indien » (CNRS-EPHE-INaLCO-Sorbonne nouvelle) : <www.iran-inde.cnrs.fr>.

Quels nomades ?

En dépit des ambitions modernistes du chah hier et révolutionnaires de la République islamique aujourd'hui, l'Iran demeure le plus important pays tribal du monde. D'abord sur le plan démographique. En un siècle, en effet, sa population nomade a relativement peu diminué en nombre absolu, passant de 2,5 millions de personnes à la fin du XIX^e siècle à 1,5 million en 1996⁴ ; mais alors qu'elle correspondait autrefois au quart de la population totale du pays, cette population nomade n'en représente plus aujourd'hui que 2 %, dont le quart est constitué par les grandes tribus comme les Bakhtyâri iranophones du Zâgros central et les Qashqâ'i turcophones du Fârs. En revanche, les tribus occupent près de 800 000 km², soit la moitié de la superficie du pays, l'élevage y demeure l'activité principale de 60 % des familles, et près du tiers du cheptel ovin et caprin de l'Iran se trouve entre leurs mains. L'enjeu économique et écologique que les tribus d'Iran représentent encore n'est donc pas mince.

Dérogeant aux stéréotypes du grand nomadisme pastoral, l'Iran ne comporte pas ou presque pas, sauf au Baloutchistan, de nomadisme de désert ou de steppe. Dans ce pays, le nomadisme se trouve en quasi-totalité cantonné dans les montagnes. Il est fondé sur l'occupation pastorale saisonnière de pâturages répartis entre différents étages altitudinaux : alpages ou « zones froides » (*sardsir* en persan ou *yeylâq* en turc) en été, « zones chaudes » (*garmsir* ou *qeshlâq*) des plaines ou des piémonts en hiver, avec nomadisations ascendante au printemps et descendante en automne⁵. La grande masse des nomades pratique l'élevage des petits ruminants (avec, en gros, selon les régions, 2/3 à 3/4 d'ovins et 1/3 à 1/4 de caprins) et des équidés pour le transport. Le domaine d'élection de ce grand nomadisme est la chaîne du Zâgros avec, du nord au sud, les Kurdes, les Lors (entre Hamadân et Khorramâbâd), les Bakhtyâri (entre Ispahan et Ahvâz), les Boyr-Ahmadi, les Khamse et les Qashqâ'i dans le Fârs (autour de Chiraz).

La localisation de ce nomadisme dans des régions relativement bien arrosées - « vouées par la nature à la vie sédentaire », selon la formule du géographe Xavier de Planhol (PLANHOL, 1968 : 199) - permet une productivité pastorale supérieure à celle des zones plus arides, ainsi que des densités démographiques exceptionnelles pour des zones de nomadisme : jusqu'à 12 habitants/km² dans le Zâgros central (contre moins de 1 dans le désert de Syrie) et des confédération tribales comme les Bakhtyâri ou les Qashqâ'i qui peuvent dépasser le demi-million de personnes (contre une dizaine de milliers pour les plus grandes de leurs homologues bédouines comme les 'Anaza ou les Shammar)(CARRÈRE D'ENCAUSSE, 1955).

Dernière précision qui, on le verra, a son importance : ce nomadisme est relativement récent. Sa mise en place sous sa forme actuelle a commencé avec la pénétration turque (XI^e-XII^e siècles) puis surtout mongole en Iran (XIII^e siècle), pour ne s'achever, après une longue période de « tribalisation » (XVII^e-XVIII^e siècles) et de « guerres constituantes », qu'au milieu du XIX^e siècle (DIGARD, 2015).

Par contraste, sur le versant nord de l'Alborz, l'élevage reste relativement modeste et limité aux bovins de vachers (*gâlesh*) sédentaires n'effectuant que de courts

⁴ Ces chiffres, issus du recensement national de l'année correspondante, ne concernent que la population nomade. Une estimation de la population tribale, qui comprend une part non négligeable de sédentaires et de nomades temporairement ou définitivement sédentarisés, aurait certainement donné des chiffres encore plus élevés.

⁵ Ce nomadisme vertical, où le groupe tout entier se déplace, ne doit pas être confondu avec la transhumance, où seuls les bergers accompagnent les troupeaux (DIGARD, 1983).

déplacements d'estive (POUR-FICKOUI, A. & M. BAZIN, 1978). Dès 1948, diverses mesures furent adoptées pour expulser les nomades des forêts du nord de l'Iran, région de villégiature la plus proche de la capitale (PAPOLI-YAZDI, 2015).

Ce sont donc principalement les forêts du type II qui sont concernées par notre sujet. Dans le Zâgros, elles occupent l'étage altitudinal médian du versant occidental de la chaîne montagneuse. Cet étage marque la transition entre la partie supérieure des terres d'hivernage et la partie inférieure des terres d'estivage. Les nomades la traversent lors des nomadisations ascendante de printemps et descendante d'automne ; mais, normalement, ils ne s'y attardent guère car les troupeaux y sont plus difficiles à surveiller qu'en terrain découvert et les prédateurs plus nombreux qu'ailleurs - loups, ours bruns (*Ursus arctos syriacus*), caracals et même lions (*Panthera leo persica*, sous-espèce à crinière courte) jusqu'en 1942, date à laquelle le dernier fut tué⁶.

Quels déboisements ?

Exception faite de la forêt caspienne qui « seule reste relativement conservée » (PLANHOL, 1969 : 625), toutes les formations forestières d'Iran ont à coup sûr beaucoup perdu en surface. Les forêts de genévriers du versant intérieur aride de l'Alborz et du Khorāsān, ainsi que celles de pistachiers de l'est et du sud du plateau intérieur iranien ont été détruites à plus de 95 % (*ibid.*). Pour le Zâgros, il ne subsisterait plus aujourd'hui que 1/10^e de la surface originelle de la forêt de chênes (*ibid.*). Actuellement, c'est au total, estiment certains experts, quelque 63 000 ha de forêt qui disparaissent chaque année (PAPOLI-YAZDI, 2015 : 129).

De l'Antiquité au Moyen Âge

Cherchant à savoir quand et comment on en est arrivé là, Xavier de Planhol remonte jusqu'à la période pré-islamique, grâce notamment aux témoignages laissés par les chroniqueurs grecs de la conquête de la Perse par Alexandre le Macédonien en 331-330 av. J.-C. (PLANHOL, 1969 : 626-627). C'est ainsi que, dans le « pays des Ouxiens » (c'est-à-dire quelque part sur le versant occidental du Zâgros entre Dezful et Masjed-e Soleymân), « il y avait des sentiers de forêt à peine accessibles à des piétons marchant un par un. Tout était couvert par la végétation et les branches entrelacées des arbres formaient d'épaisses forêts » (Quinte-Curce, V, 4). « En outre, les rameaux des arbres étaient si imbriqués les uns dans les autres en faisceau qu'ils élevaient une barrière ininterrompue. D'où un grand désespoir... ils [des soldats d'Alexandre] appréhendaient surtout l'obscurité, car même si parfois des étoiles brillaient dans la nuit, les frondaisons continues qui couvraient les arbres empêchaient de les voir » (*ibid.*). Pour la Perside, le même auteur parle aussi de « forêts presque impénétrables » (Quinte-Curce, V, 5-6 : 12-20). Même tonalité chez Diodore décrivant la route d'Eumène depuis le fleuve Pasitigris (Kârun) jusqu'à Persépolis : ce ne sont que vallées ombragées, couvertes d'arbres naturellement groupés (VI,19 : 21), etc. « De toutes ces données nous pouvons certainement conclure que les montagnes, au moins, étaient encore densément boisées et que la forêt de chênes du Zagros, même dans les régions relativement sèches de l'est, dans le Fârs, était encore intacte » (PLANHOL, 1969 : 627 ; voir aussi ROWTON, 1964).

⁶ Cette sous-espèce ne subsiste plus aujourd'hui que dans la forêt de Ghir, dans l'État du Gujarat, au nord-ouest de l'Inde (voir KINNEAR, 1929 ; HEANEY, 1944 et MISONNE, 1959 : 34-35, 79 et 81).

Pour l'époque médiévale, les géographes arabes tels Istakhri et Mustuwfi mentionnent fréquemment l'existence, dans le Zâgros central et le Fârs, de « forêts à lions », ce qui semble indiquer un certain déboisement puisque le biotope de ce grand félin est la forêt relativement claire comme celle de Ghir en Inde, qui constitue son dernier refuge⁷. Ces éléments et d'autres suggèrent que le déboisement avait déjà commencé entre l'époque pré-islamique et le Moyen Âge musulman, donc à une époque où la « bédouinisation »⁸ des montagnes iraniennes sous l'influence turque puis mongole n'était encore qu'embryonnaire. En effet, « les temps sassanides [224-642 ap. J.-C.], période de plus grande prospérité et puissance de l'Iran, avec une pression paysanne sur la terre sûrement vigoureuse et un brillant développement de la vie urbaine qui conduisit certainement à une demande considérable des villes en charbon de bois, furent une cause majeure du déboisement du pays » (*ibid.* : 629, citant PIGULEVSKAJA, 1963). Ce mouvement se poursuivit avec le développement de la ville d'Ispahan dont, à partir de 772, les 'Abbassides firent leur centre politique en Perse.

Sous les Safavides (1501-1736) et les Qâjâr (1786-1925)

Au tournant du XVII^e siècle, le règne du souverain safavide Shâh 'Abbâs I^{er} dit « le Grand » (1587-1629) correspondit, pour la Perse occidentale, à une période de relative prospérité et, pour les tribus, d'une considération inconnue jusqu'alors. Sous ce règne furent notamment entrepris des grands travaux qui contribuèrent à désenclaver mais aussi à déboiser les territoires tribaux du Zâgros central. Tel fut le cas au début du XVII^e siècle, en raison du choix d'Ispahan comme capitale de la Perse en remplacement de Qazvin en 1597-98 : le développement de la ville nécessita l'acheminement d'une quantité considérable de bois de charpente et de menuiserie, cause directe d'une nouvelle poussée de déforestation du pays Bakhtyâri (BROOKS, 1983 : 347). C'est également à cette époque que fut conçu et commencé, en 1603, le projet de creusement d'un tunnel dans le massif du Zarde-Kuh pour détourner une partie des eaux de l'Âb-e Kuh-Rang, source du Kârûn, vers le Zâyande-Rud qui coule vers Ispahan ; le chantier de Kuh-Rang employa des milliers de membres des tribus ; mais, irréalisable avec les moyens techniques de l'époque, il fut finalement abandonné après deux essais infructueux de raccordement Kuh-Rang–Zâyande-Rud en 1615 et en 1620 (BELLAN, 1932 : 248-249)⁹. Le déplacement de la capitale plus au sud, à Chiraz, par la dynastie Zand de 1750 à 1794, puis au nord, à Téhéran, par les Qâjârs à partir de 1789, élargirent d'autant le déboisement des reliefs de l'ouest iranien.

En dépit de cette poussée de déboisement, l'impression qui se dégage des récits de plusieurs voyageurs deux siècles plus tard dans le Zâgros est « que les restes de forêts de chênes, claires, ouvertes, n'en étaient pas moins en état de relatif équilibre avec la faible population de tribus nomades ou semi-nomades qui avaient presque complètement supplanté la vie sédentaire » (PLANHOL, 1969 : 630). Par exemple, le baron de Bode, diplomate russe qui traversa la région en 1841, mentionne fréquemment des vallées « pleines de chênes », « ombragées par des bouquets d'arbres », et une alternance de prairies, de formations buissonnantes et de boqueteaux, etc. (BODE, 1844 : *passim*), soit une « situation très comparable à celle qu'indiquaient les géographes arabes », de sorte que « ce genre de vie des nomades peut être qualifié en un

⁷ Voir note 5.

⁸ Par ce terme, le géographe Xavier de Planhol désigne la conversion massive de populations sédentaires au genre de vie pastoral nomade (PLANHOL, 1968 : 71-78).

⁹ Ce projet de Shâh 'Abbâs ne sera repris et mené à bien que dans les années 1950 et 1970 (LAMBTON, A. K. S., 1937-1939 ; FLOOR, 1999 ; DIGARD, 2015 : 125).

certain sens de “vie forestière” » (PLANHOL, 1969 : 630). Ce fait est confirmé par plusieurs sources qui donnent, pour la période 1825-1850, une description des produits de la forêt que les nomades Bakhtyâri fournissaient aux villes voisines, Ispahan, Ahvâz, Dezful, Shushtar... : charbon de bois, gomme adragante, *gaz* (« manne » utilisée en confiserie), etc. (RAWLINSON, 1839 ; FRASER, 1840 : I, 185 ; BODE, 1844 : II, 90, 292 ; LAYARD, 1853 : II, 197).

Sous la dynastie des Qâjâr (1786-1925) qui transféra la capitale à Téhéran en 1789, alors un simple village, les besoins croissants des villes en bois d’œuvre et le manque d’eau pour l’irrigation provoquèrent des pénuries d’arbres de sciage et une envolée des cours du bois, ainsi que le recours, par défaut, à d’autres catégories de ligneux : jujubier, laurier, tamarix, etc. En l’absence de toute réglementation, « *even in those parts of the country where class 4 or 5 forests occurred, such as the Bakhtiyari mountains, “much of the country is absolutely without wood, producing nothing fit even fuel but the Astragalus verus and the Astragalus tragacantha.”* » (FLOOR, 2003 : 624, citant BIRD, 1891 : I, 290). Par exemple, la plaine Dasht-e Bir, entre Kâzerun et Chiraz, était décrite en 1787 comme « pleine de chênes » (FRANKLIN, 1787 : 34) ; un siècle plus tard, un officier britannique de l’armée des Indes écrivait à propos de la même plaine : « *all I can say, I suppose that these fine oaks were so pleased with the description of themselves that they must have given up being fine any longer. Anyway, they are now very stunted specimens, though still offering a grateful shed* » (MAC GREGOR, 1879 : I, 24).

Durant le XX^e siècle, la situation ne cessa de se détériorer : du fait de l’accroissement général de la population urbaine ; du fait aussi du début de l’exploitation des gisements de pétrole découverts sur les terres d’hivernage des Bakhtyâri et du bois nécessité par la construction des derricks et des logements des ouvriers par les Britanniques qui obtinrent en sus le monopole de l’exploitation des voies terrestres (« route Lynch » entre Ahvâz et Ispahan) et fluviales (Kârun) par où transitaient les grumes ; du fait, enfin, des politiques de sédentarisation des nomades qui allaient être menées par les gouvernements ultérieurs de l’Iran.

Sous les Pahlavi père et fils (1925-1979)

Le règne de Rezâ Shâh Pahlavi (1925-1941) fut le théâtre des premières grandes ruptures avec ce qui peut être considéré comme la situation « normale », pluriséculaire, d’« hostilité réglementée » (DIGARD, 1979) entre les tribus et l’État persan.

En décalage avec la pratique traditionnelle, le principe d’une taxation sur l’usage des forêts et les pâturages fut recommandée en 1926 par Arthur Millspaugh, conseiller américain du gouvernement iranien, mais ne fut pas retenu par le Code civil adopté en 1935, qui reconnut, conformément au droit musulman, le libre accès aux forêts en tant que terres non cultivées (LAMBTON, 1953 : 183, 185, 206).

La rupture principale avec la situation antérieure fut l’obligation imposée aux nomades à partir de 1926 de se sédentariser, soit à l’estivage, soit à l’hivernage, avec installation de l’armée sur les itinéraires de nomadisation pour en interdire l’accès. Les principaux chefs tribaux (*khân*) furent en outre arrêtés et plusieurs exécutés sans jugement (MONTEIL, 1966 ; CRONIN, 2007 ; DIGARD, 2015 : 187-202).

La Deuxième Guerre mondiale, la destitution du souverain par les Alliés pour germanophilie et la désorganisation de l’appareil d’État qui en résultat rendirent - temporairement - leur liberté aux tribus nomades. Très affaiblies par la perte d’une grande partie de leur cheptel et par leur passage obligé à une agriculture de faible

rendement, celles-ci avaient en outre dû abandonner leurs tentes traditionnelles en poil de chèvre noir tissé et construire en hâte des habitations en dur, aux murs en pierres sèches et toits plats soutenus par des poutres (DIGARD, 1981 : 153-172 ; BROMBERGER, 1989 : 710), d'où de nouveaux prélèvements sur les forêts.

Après deux décennies d'hésitations et de tâtonnements, Mohammad Rezâ Shâh Pahlavi (1941-1979), fils du précédent, s'engagea à son tour, à partir des années 1960, sous l'influence américaine, dans une politique tribale qui ne différa guère de celle de son père que par la méthode utilisée. Ayant pris acte de l'échec du traitement de choc précédemment pratiqué, son gouvernement se lança dans l'application d'un programme de sédentarisation « indirecte » (AWAD, 1959), moins brutale mais au total plus efficace du point de vue qui était le sien.

La méthode consistait à s'attaquer, non plus - de front - au nomadisme et au tribalisme, mais - par la bande, au nom du « développement » économique et de la protection de l'environnement (ROLLEY, 1957) - au pastoralisme, qui représente le pivot autour duquel s'organise toute l'économie, l'organisation sociale et même le système de valeurs des tribus nomades. En fait de « développement », il s'agissait plus exactement de *non-développement*, puisque toute cette action reposait, d'une part sur la « Révolution blanche » (1962), dont les principaux points furent la réforme agraire et surtout, s'agissant du nomadisme, la nationalisation (et la fiscalisation) des pâturages (1967), d'autre part sur une politique de « pôles de développement » (capitaliste) dont les zones tribales étaient systématiquement exclues. À partir de 1967, l'accès aux pâturages ne fut possible qu'après délivrance par les autorités d'un permis pour un nombre déterminé de têtes de bétail - parfois à des éleveurs étrangers aux régions considérées, ce qui augmentait d'autant la charge des pâturages - et avec taxation des chèvres à un taux dix fois supérieur à celui des moutons. Or on sait que ce n'est pas la chèvre elle-même qui est nuisible à la végétation, arbustive notamment, mais le mauvais usage qui en est souvent fait (LUNDHOLM, 1976 : 29-32). Au contraire, chez les nomades montagnards d'Iran, elle seule permet l'exploitation des pâturages les plus escarpés auxquels les moutons accèdent difficilement ; sans elle, un quart du territoire Bakhtyâri resterait inexploité et livré sans partage aux herbivores sauvages, ægagres et sangliers (DIGARD, 1979 : 46-48 ; 1981 : 48). De toute évidence, leur élimination visait surtout à priver les nomades de leur habitation, la tente. Par ailleurs, dans l'espoir de soustraire leurs pâturages à la nationalisation, de nombreux nomades les livrèrent à la charrue, avec, pour conséquences immédiates, la fragilisation accrue de sols pentus face à l'érosion et la réduction des superficies restant disponibles pour le pacage et, donc, le risque de leur surcharge pastorale.

En définitive, ces deux politiques des souverains Pahlavi père et fils se soldèrent par des échecs de leur propre point de vue puisque, à la faveur des désordres occasionnés par la Deuxième Guerre mondiale pour le premier, par la Révolution islamique pour le second, le nomadisme redémarrâ ou continua, en apparence comme par le passé, mais en réalité fragilisé, tant dans ses ressources économiques que dans son organisation sociale.

Sous la République islamique (depuis 1979)

Avec la République islamique apparurent d'autres changements et de nouvelles données du problème. Bien qu'affaiblies et désorganisées, la plupart des tribus, lorsque survint la Révolution islamique, n'étaient pas sédentarisées ni passées à l'agriculture. Du fait des retards et des ratés de la nationalisation des pâturages, les bases de leur système de production restaient encore à peu près intactes. Cela leur permit de répondre à la

demande du marché intérieur iranien lorsque le nouveau régime décida de rompre avec la pratique antérieure d'importations de viande de l'étranger.

Cette lune de miel n'eut pourtant qu'un temps. Vingt ans en effet après l'instauration de la République islamique, une grande partie (impossible à chiffrer avec précision) des nomades d'Iran s'étaient sédentarisés et/ou avaient transformé leurs nomadisations traditionnelles en mouvements de transhumance de troupeaux accompagnés des seuls bergers, et s'étaient détribalisés, leurs institutions traditionnelles, désorganisées ou tombées en désuétude, ayant été concurrencées ou remplacées par de nouvelles structures comme les « Conseils tribaux » (*Shurâ-ye 'ashâyeri*).

Comment et pourquoi la République islamique a-t-elle pu, en deux décennies, parvenir à un résultat que le régime précédent n'avait pas réussi à atteindre - ce n'était pourtant pas faute d'avoir essayé ! - en plus d'un demi-siècle ? Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés, qui témoignent d'un nouveau renversement des thèses officielles iraniennes en matière de politique tribale. Déjà une première certitude : sauf pour quelques cas isolés (comme celui des Qashqâ'i entre 1979 et 1982), la coercition n'a joué en la circonstance qu'un rôle marginal. L'essentiel de l'action, presque entièrement dû, au début, à l'enthousiasme et au volontarisme d'organismes révolutionnaires comme la « Guerre sainte pour la reconstruction » (*Jahâd-e sâzandegi*) et le « Conseil supérieur des tribus » (*Shurâ-ye âli-e 'ashâyeri*), a consisté à remplacer le « petit programme de grands travaux » du chah par un « grand programme de petits travaux » : aménagement de parties d'itinéraires de parcours des troupeaux, construction de portions de routes, installation de silos, d'écoles, de centres de santé, de magasins coopératifs, raccordement aux réseaux électrique et téléphonique, transformant peu à peu de simples villages (*deh*) en « petites villes » (*shahrak*) avec etc. Ces améliorations des conditions de la vie rurale ont fortement contribué à entraîner l'adhésion des membres des tribus ; surtout, elles ont mis pour la première fois les avantages de la vie sédentaire à la portée des nomades. Plus encore : avec l'urbanisation générale de l'Iran - depuis 1986, la majorité de la population iranienne habite dans des villes -, le genre de vie citadin et la condition de travailleur salarié, indûment idéalisés, ont commencé à exercer sur les tribaux, notamment sur les jeunes, une fascination sans précédent.

Pendant, avec le temps, commencèrent à apparaître (vers la fin des années 1990) les premiers dégâts collatéraux de cette sédentarisation non programmée :

• **Dégradation des pâturages.** Selon les statistiques 1989-90 du ministère iranien du Plan et du budget, les 80 millions d'hectares de pâturages naturels que compte l'Iran se répartissaient en 15,5 % de pâtures classées assez bonnes à médiocre, 66,5 % de médiocres à pauvres et 16 % de très pauvres. Selon ces mêmes statistiques, 100 000 ha de terres sont abandonnés chaque année sans couverture végétale à l'érosion hydrique et éolienne (YAVARI, 1993 : 5-6). Cette dégradation du couvert végétal pâturé comporte deux dimensions :

- *Réduction de la qualité fourragère des pâturages par surpâturage et pâturage précoce.* La décision de la République islamique d'interrompre les importations de viande de l'étranger a entraîné une forte demande de viande sur le marché intérieur iranien et, chez les nomades, une rapide augmentation du cheptel ainsi, du même coup, que d'excessives concentrations de troupeaux dans l'espace et dans le temps. Cette surcharge des pâturages a provoqué à son tour, dans la végétation, des modifications floristiques régressives (remplacement des espèces vivaces par des espèces annuelles, dominance des espèces épineuses ubiquistes non pâturées comme l'*Astragalus*, extension des grandes Umbellifères et Euphorbiacées non ou peu palatales sur les

pentés...), ainsi qu'un tassement du sol générateur de mauvaise infiltration des eaux et donc de ravinement. La cause de cette dégradation ne réside pas seulement dans l'augmentation du cheptel, mais aussi dans la manière d'utiliser les pâturages. C'est ainsi que l'amélioration des voies de circulation, qui faisait pourtant figure de mesure de bon sens, a produit un effet aggravant : les déplacements des troupeaux entre hivernage et estivage sont désormais facilités ; mais, du même coup, les pâturages escarpés ou éloignés des routes sont de moins en moins utilisés tandis que ceux qui les bordent le sont trop, et les troupeaux quittent plus tard l'hivernage, après y avoir brouté l'herbe jusqu'à la racine, et arrivent plus tôt à l'estivage, sans attendre une pousse suffisante de l'herbe nouvelle.

- *Réduction de la surface pâturable par extension de la surface cultivée.* La dégradation des pâturages a encore été accentuée par la réduction de leur superficie, du fait de la conversion inconsidérée des meilleurs pâturages en cultures vivrières de toute façon peu productives. Plus de 30 % des superficies de prairie naturelle auraient ainsi été labourées depuis 1979. Dans le Zâgros central, les cultures pratiquées sur d'anciens pâturages occupent aujourd'hui 7 500 hectares, contre 4 500 en 1974 ; autrement dit, le potentiel pastoral actuel de cette région ne correspond plus qu'à la moitié du potentiel envisageable pour les pâturages considérés, et au tiers pour l'espace pastoral disponible si l'on tient compte des terres qui ont été labourées (YAVARI, 1992 : 36-37). La responsabilité de cette évolution est imputable aux mots d'ordre gouvernementaux en faveur de l'augmentation de la production agricole par doublement de la surface agricole (de 17 millions d'hectares à 30 millions dont 70 % en culture pluviale de faible rendement) et à ses agents sur le terrain, les militants islamistes du *Jahâd-e sâzandegi*, adeptes de la mise en application du principe musulman selon lequel la terre appartient à celui qui la cultive, contre les techniciens du ministère de l'Agriculture, stigmatisés comme « contre-révolutionnaires » (*zedd-e enqelâb*) parce qu'ils s'efforcent d'empêcher le labour des terrains de plus de 12 % de pente.

• ***Pillage et destruction des ressources végétales naturelles.*** Partout où, grâce à la construction de routes, des véhicules peuvent désormais se rendre, de nombreux arbres destinés à la construction des habitations en dur et plantes alimentaires et médicinales sont abusivement coupés, cueillis, ramassés, arrachés et emportés par des personnes extérieures aux tribus.

• ***Détérioration des conditions sociales du nomadisme.*** Les premiers signes de cette détérioration ont commencé par se manifester sur le nombre et le statut des principaux acteurs de l'élevage nomade. En bas de l'échelle sociale, les progrès de la scolarisation a entraîné une raréfaction chronique des bergers, ainsi, par voie de conséquence, qu'une augmentation de leurs salaires qui les met hors de portée de la plupart des nomades. En haut de l'échelle sociale, la répression politique ou le découragement a éliminé ou fragilisé les chefs traditionnels (*khân, kalântar, kadkhodâ*) et, avec eux, les seules instances légitimes, aux yeux des tribus, de maintien de l'ordre interne et de coordination des déplacements pastoraux, d'où l'apparition d'un individualisme générateur de désordres et de conflits d'un type inconnu jusqu'alors.

Cette désorganisation du pastoralisme nomade a en outre été compliquée par une altération des formes traditionnelles d'accès aux ressources naturelles, du fait d'un contentieux persistant entre l'État et les tribus sur la question, équivoque et particulièrement sensible, de la propriété des terres tribales de pâturage et de parcours. Traditionnellement, en effet, et malgré des statuts variables selon les groupes et les régions (DIGARD & PAPOLI-YAZDI, 2007), les terres tribales sont toujours appropriées ou au moins exploitées collectivement. La République islamique n'a jamais

vraiment remis en cause la réforme agraire entreprise dans les années 1960 par le régime du chah, qui avait, selon les cas, privatisé ou nationalisé les pâturages tribaux ; la nationalisation (*melli kardan-e marâte*) a même été confirmée par une loi de 1986 rappelant le transfert à l'État des terres tribales, à vocation pastorale et à usage collectif (*moshâ*), par opposition aux terres privées (*khosusi*), agricoles et/ou constructibles. Or l'application de la réforme agraire a toujours constitué une source d'incompréhension voire de conflit entre les tribus et l'État, en raison notamment d'un malentendu majeur quant au statut juridique des terres tribales. Aux yeux des premières, ces terres n'ont jamais été des terres sans propriétaires (*res nullius*), que chacun aurait été libre d'occuper et d'utiliser à sa guise ; au contraire, leur accès est strictement réglé par des droits d'usage stricts, transmis suivant les appartenances lignagères. Pour l'État, au contraire, il s'agit de terres dites *anfâl*, non appropriées puisque non « vivifiées », conformément à une prescription du droit musulman d'ailleurs controversée en raison de la difficulté à distinguer terres « communes » (*mushtaraka*) et terres « vacantes » (*mavât*) ou pouvant être considérées comme telles (LINANT DE BELLEFONDS, 1959) ; du point de vue de l'État, donc, ces terres pouvaient être nationalisées - c'est-à-dire, en termes de droit musulman, déclarées communes (*ishtirâk*) à l'ensemble de la communauté nationale - et leur utilisation contrôlée par l'État.

Quoi qu'il en soit du bien-fondé juridique des arguments invoqués de part et d'autre, la nationalisation des terres tribales est apparue avec le temps comme un acte dénué d'efficacité écologique, qui n'a pas permis, bien au contraire, d'enrayer la dégradation des pâturages et des forêts, celle-ci revêtant par endroits des aspects de catastrophe écologique majeure.

Après avoir été traités, toujours par la sédentarisation, comme un problème de sécurité et d'unité nationales par des militaires, puis comme un problème de développement économique et de protection de l'environnement par des technocrates, les tribus et les nomades ont-ils encore un avenir en Iran ? Oui si, comme tout donne à le penser, l'élevage mobile et dans une certaine mesure le tribalisme sont des conditions du maintien des productions animales dont le pays a besoin. L'histoire de l'Iran regorge d'ailleurs d'exemples de poussées de sédentarisation, mais aussi de mouvements de retour au nomadisme en fonction des fluctuations du marché intérieur de la viande (PAPOLI-YAZDI, 1991). Sinon, les tribus continueront de s'effacer et le nomadisme de reculer, avec, pour autres conséquences majeures, la paupérisation des montagnes d'Iran qui constituent leur habitat d'élection et la perte d'un patrimoine forestier et zootechnique précieux pour l'avenir économique du pays (DIGARD, 2013 et 2015 : 298-302).

Conclusion

Le déboisement de l'Iran est donc bien une réalité – certains experts, rappelons-le, en situent le niveau actuel à 63 000 ha par an –, et le réchauffement climatique en cours ne va pas le ralentir. Mais il est relativement récent et a connu, au cours de l'histoire, plusieurs phases avec des causes diverses. Aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, la création de trois capitales, Ispahan, Chiraz puis Téhéran, et la croissance de la population urbaine en général ont entraîné des prélèvements sans précédent de bois d'œuvre et de charbon de bois. Au XX^e siècle s'ajoutèrent les conséquences des politiques de sédentarisation des nomades menées par les gouvernements successifs de l'Iran, avec incitation à la culture, et construction d'habitations et de routes au cœur des régions tribales, générant des zones de surpâturage. Les responsables du déboisement

sont donc en premier lieu, directement ou indirectement, les sédentaires, les nomades n'intervenant que secondairement dans ce phénomène¹⁰. Au contraire, en raison de leurs savoir-faire en matière d'élevage extensif mobile en milieu aride, ces derniers pourraient même, dans un contexte de désertification alarmant (GOLSHIRI, 1974), contribuer à en amoindrir les effets.

Références bibliographiques

- AWAD, M., 1959, La sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades au Moyen-Orient, *Revue Internationale du Travail*, LXXIX, 1 : 27-60.
- BELLAN, L.-L., 1932, *Chah 'Abbas I, sa vie, son histoire*, Paris, Paul Geuthner.
- BISHOP, I. M. L. BIRD, 1891, *Journeys in Persia and Kurdistan...*, Londres, J. Murray, 2 vol.
- BOBEK, H., 1951, *Die natürlichen Wälder und Gehölzfluren Irans*, Bonn, Geographisches Institut der Universität (« Bonner geographische Abhandlungen »).
- BODE, C. A. de, 1844, *Travels in Luristan and Arabistan...*, Londres, J. Madden and Co, 2 vol.
- BROMBERGER, C., 1989, Bannā'i (construction), in : E. YARSHATER (ed.) *Encyclopædia iranica*, Londres, Routledge and Kegan Paul, III : 709-712.
- BROOKS, D., 1983, The enemy within: Limitations on leadership in the Bakhtiari, in : R. TAPPER (ed.), *The conflict of tribe and State in Iran and Afghanistan*, Londres/Canberra, Croom Helm/St. Martin's Press : 337-363.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, H., 1955, *Aperçu sur le problème du nomadisme au Moyen-Orient*, Paris, La Documentation Française (« Notes et Études Documentaires »).
- CRONIN, S., 2007, *Tribal politics in Iran: Rural conflict and the new State, 1921-1941*, Londres, Routledge.
- DIGARD, J.-P., 1979, Les nomades et l'État central en Iran : quelques enseignements d'un long passé d'« hostilité réglementée », *Peuples Méditerranéens/Mediterranean Peoples*, n° 7, 1979, p. 37-53.
- DIGARD, J.-P., 1981, *Techniques des nomades Baxtyâri d'Iran*, Cambridge, Cambridge University Press/Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (« Production pastorale et société »).
- DIGARD, J.-P., 1983, Problèmes de terminologie et de typologie des déplacements de nomades, in : A. LEROI-GOURHAN (ed.), *Séminaire sur les structures d'habitat : circulation et échanges, le déplacement et le séjour*, Paris, Collège de France, Chaire d'Ethnologie Préhistorique : 187-197.

¹⁰ Cf. débat et constat analogues à propos du peuplement de l'Anatolie par des nomades turcs arrivés d'Asie centrale entre le XI^e et les XVI^e siècles. Dans un premier temps, les « nouveaux venus hésitèrent, piétinèrent devant la forêt » (PLANHOL, 1965 : 102). En définitive, c'est « en devenant peu à peu paysans que les Turcs se sont progressivement intéressés à la forêt et qu'ils en ont entrepris systématiquement l'exploitation » (*ibid.* : 108), les nomades se contentant, eux, de la « grignoter à sa limite supérieure » (*ibid.* : 106).

- DIGARD, J.-P., 2013, Les politiques tribales de l'État iranien, des Qâjâr à la République islamique, in : H. DAWOD (dir.), *La constante « tribu », variations arabomusulmanes*, Paris, Démopolis (« Quaero ») / Fondation Maison des Sciences de l'Homme (« Programmes scientifiques ») : 49-68.
- DIGARD, J.-P., 2015, *Une épopée tribale en Iran, des origines à la République islamique : les Bakhtyâri*, Paris, CNRS Éditions (« Bibliothèque de l'Anthropologie »).
- DIGARD, J.-P. & M.-H. PAPOLI-YAZDI, 2008, Le pastoralisme mobile en Iran, ses variantes, leurs déterminants et leurs conséquences pour le développement, *Études Rurales*, 181 : 89-102.
- DJAVANSHIR, K., 1971, Quelques observations sur les forêts de l'ouest de l'Iran, *Revue Forestière Française*, XXIII, 4 : 440-442.
- DJAVANSHIR, K., 1976, *Atlas of woody plants of Iran*, Tehran, National Society for the Conservation of Natural Resources and Human Environment.
- EHLERS, E., 2001, Forest and forestry, in : E. YARSHATER (ed.) *Encyclopædia iranica*, New York, Bibliotheca Persica Press, X : 86-90.
- EMBERGER, L. & H. SABETI, 1962, Forêts denses intertropicales et forêts caspiennes humides, *Naturalia Monspeliensia, Série Botanique*, 14 : 55-61.
- FLOOR, W., 1999, Le Kârûn et l'irrigation de la plaine d'Ahvâz, *Studia Iranica*, XXVIII, 1 : 95-122.
- FLOOR, W., 2003, *Agriculture in Qajar Iran*, Washington DC, Mage Publishers.
- FRANKLIN, W., [1788], *Voyage du Bengal à Chyraz en 1787 et 1788* (trad. de l'anglais par L. LANGLÈS), Paris, Imprimerie Decrapelet, An VI.
- FRASER, J. B., 1840, *Travels in Koordistan, Mesopotamia, etc.*, Londres, R. Bentley, 2 vol.
- GOLSHIRI, Gh., 2014, L'Iran menacé de devenir un immense désert, *Le Monde*, 7-8 décembre, p. 6-7.
- HEANEY, G. F., 1944, Occurrence of the lion in Persia, *Journal of the Bombay Natural History Society*, XLIV : 467.
- KINNEAR, N. B., 1920, The past and present distribution of the lion in Southeast Asia, *Journal of the Bombay Natural History Society*, XXVII : 33-39.
- KLEIN, J.-C., 1994, *La végétation altitudinale de l'Alborz central (Iran) entre les régions irano-touranienne et euro-sibérienne*, Téhéran, Institut Français de Recherche en Iran (« Bibliothèque iranienne », vol. 40).
- LAMBTON, A. K. S., 1937-1939, « The regulation of the waters of the Zâyandeh Rûd », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol. 9, p. 663-673.
- LAYARD, A. H., 1853, *Early adventures in Persia...*, Londres, J. Murray, 2 vol.
- LINANT DE BELLEFONDS, Y., 1959, Un problème de sociologie juridique : les terres « communes » en pays d'islam, *Studia Islamica*, X : 111-136.
- LUNDHOLM, B., 1976, Les animaux domestiques dans les écosystèmes arides, in : A. RAPP, H. N. LE HUÉROU & B. LUNDHOLM (eds), *Peut-on arrêter l'extension des déserts ?*, Stockholm, Conseil Suédois de Recherches pour les Sciences Naturelles (« Ecological Bulletins », 24) : 29-43.

- MIRHAYDARI, M., 1953, Aperçu sur les forêts de l'Iran, *Revue Forestière Française*, 2 : 113-118.
- MAC GREGOR, Col. C. M., 1879, *Narrative of a journey through the province of Khorassan [...] in 1875*, Londres, W. H. Allen and Co, 2 vol.
- MISONNE, X. 1959, *Analyse zoogéographique des Mammifères de l'Iran*, Bruxelles, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.
- MOUHAMMAD, S., 1961, Les ressources forestières de l'Iran et leurs rapports avec la culture et l'élevage, Colloque sur la Conservation et la restauration des sols, Téhéran.
- MONTEIL, V., 1966, *Les tribus du Fârs et la sédentarisation des nomades*, Paris-La Haye, Mouton.
- PABOT, H., 1967, Report to the Government of Iran on pasture development and range improvement through botanical and ecological studies, Rome, FAO (Report n° TA 2311).
- PAPOLI-YAZDI, M.-H., 1991, *Le nomadisme dans le nord du Khorassan*, Téhéran, Institut français de recherche en Iran.
- PAPOLI-YAZDI, M.-H., 2015, L'expulsion des semi-nomades des forêts du nord de l'Iran, in : C. BROMBERGER & A. KIAN (dir.), *De l'Iran au jazz, à cheval. Mélanges en hommage à Jean-Pierre Digard*, Paris, CNRS Éditions (« Alpha ») : 129-140.
- PIGULEVSKAJA, N., 1963, *Les villes de l'État iranien aux époques parthe et sassanide. Contribution à l'histoire sociale de la Basse-Antiquité*, Paris-La Haye, Mouton.
- PLANHOL, X. de, 1965, Les nomades, la steppe et la forêt en Anatolie, *Geographische Zeitschrift*, 53, 2-3 : 101-106.
- PLANHOL, X. de, 1968, *Les fondements géographiques de l'histoire de l'islam*, Paris, Flammarion.
- PLANHOL, X. de, 1969, Le déboisement de l'Iran, *Annales de Géographie*, LXXVIII, 430 : 625-635.
- POUR-FICKOUI, A. & M. BAZIN, 1978, *Élevage et vie pastorale dans le Guilân (Iran septentrional)*, Paris, Publications du Département de Géographie de l'Université Paris-Sorbonne.
- RAWLINSON, H. C., 1839, Notes on a march from Zoháb, at the foot of the Zagros, along the mountains to Khúzistán..., *Journal of the Royal Geographical Society*, IX : 126-116.
- ROLLEY, J., 1957, « «Iran : le problème du pâturage en forêt. Rapport au Gouvernement » », Rome, FAO (EPTA Rapport n° 579), 56 p., 2 tabl., 5 annexes.
- ROWTON, M. B., 1967, The woodlands of ancient western Asia, *Journal of Near Eastern Studies*, 26 : 261-277.
- YAVARI, A.-R., 1993, Changements socio-économiques et dynamisme régressif de la végétation fourragère naturelle en Iran. L'exemple de l'aménagement agro-pastoral du milieu montagnard du Zagros méridional, système pastoral de la région « Baxtyari », mémoire de DEA (ss dir. J.-F. DOBREMEZ), Grenoble, Université Joseph Fourier/Grenoble I, Institut de Géographie Alpine.

YAVARI, A.-R., 1996, L'allocation des ressources naturelles renouvelables et le développement rural dans les milieux montagnards de l'Iran. L'exemple des modalités du développement rural et la dégradation des ressources naturelles végétales de l'Alborz central, thèse de doctorat (ss dir. J.-F. DOBREMEZ), Grenoble, Université Joseph Fourier/Grenoble I, Institut de Géographie Alpine.